



Forez  
Athlétique  
Club



## REGLEMENT MONTEE St JUST ST RAMBERT - CHAMBLES

L'OFFICE DES SPORTS de ST JUST ST RAMBERT et LE FOYER RURAL de CHAMBLES ORGANISENT LE DIMANCHE 27 DECEMBRE 2026.

### LA 35<sup>e</sup> MONTEE ST JUST ST RAMBERT- CHAMBLES.

#### 1. DESCRIPTION

La course de 11 km est ouverte :

- A partir de **Cadets (tes)** (nés en 2011 et avant).

sous réserve du respect :

- Des règles de participation aux Courses Hors Stade édictées par la FFA applicables au 27 DECEMBRE 2026
- Des dispositions du présent règlement.
- Des dispositions sanitaires en vigueur lors de la course

#### 2. INSCRIPTIONS, RETRAIT DES DOSSARDS

##### 2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

##### INSCRIPTIONS COUREURS : **UNIQUEMENT**

A l'avance : en ligne sur [www.logicourse.fr](http://www.logicourse.fr)

**Jusqu'au LUNDI 21 DECEMBRE 2026 A MINUIT.**

Le paiement s'effectuera par carte bancaire

##### **TARIFS :**

10 € Cadets (tes) 2011-2010 ou Mineurs 2011-2010-2009 ou Cadets et Juniors 2011-2010-2009-2008.

15 € (licenciés) sans frais supplémentaires **+ 3€ le samedi**

16 € (non licenciés) dont 1€ de taxe FFA comprise **+ 3€ le samedi**

#### **PAS D'INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE**

Aucune inscription par Téléphone, Télécopie ou Courrier électronique.

Aucun remboursement ne sera effectué pour quelque cause que ce soit

## 2.2 RETRAIT DOSSARDS À L'EMBARCADÈRE:

**Samedi 26 décembre de 10 H à 18 H**

**Dimanche 27 décembre de 8 H à 9 H 30.**

- Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

-

### **Pour les licenciés FFA :**

- D'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running **délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir »** délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

- (Attention : les autres licences délivrées par la FFA : Santé, Dirigeant, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).

- la licence doit être téléchargée en ligne en même temps que l'inscription.

- Il n'y a plus d'acceptation d'une quelconque autre licence, remplacé en totalité par le PPS

### **Pour les personnes majeurs NON licenciés FFA :**

Attention : A compter du 01/09/2024, en application de la loi du 2 mars 2022 et de son décret d'application du 22 juin 2022, la fourniture du traditionnel certificat médical , est remplacé par un parcours éducatif et d'information sur les risques liés à la santé dans la pratique de l'athlétisme ou de la course à pieds, appelé : « **PPS** » qui devient le : **Passe Prévention Santé.**

Le participant devra effectuer ce parcours en ligne : <https://pps.athle.fr/>

voué à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pieds, via un contenu pédagogique, à l'issue duquel un numéro PPS et une attestation PPS lui sera délivrée par la FFA avec une validité **d'un an.** .

Le participant qui aura satisfait au PPS devra saisir son numéro et insérer son attestation lors de son inscription en ligne sur **Logicourse.**

### **Pour les personnes mineurs NON licenciés FFA :**

- Le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un **questionnaire relatif à son état de santé** dont le contenu

*est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, ces mêmes personnes sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pieds en compétition **datant de moins de six mois à la date de la compétition.***

*Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur.*

***Aucun autre document ne pourra être accepté.***

## **2.3 .AVERTISSEMENTS**

Seuls les coureurs ayant produit un dossier d'inscription strictement conforme seront engagés.

L'attention des participants est appelée sur le fait qu'ils doivent pouvoir présenter l'original des photocopies produites à toute réquisition de l'autorité administrative.

**Le dossard doit-être obligatoirement fixé au niveau de la poitrine par le coureur avec 3 épingles (NON FOURNIES).**

**Tout engagement est personnel.** Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

**Les personnes qui quittent le parcours ou abandonnent doivent le signaler à un membre de l'organisation ainsi qu'à leurs connaissances**

## **3.HORAIRES**

**Départ de la course à 10 HEURES.**

## **4.PARCOURS**

Le parcours du **11 km** :

Altitude départ : environ 380 m

Altitude arrivée : environ 650 m

Dénivelé POSITIF : environ 310 m.

Des repères kilométriques sont installés pour indiquer les 3 derniers kms restant.

## 5.SECURITE, CIRCULATION

Le circuit est temporairement fermé à la circulation.

Les coureurs ne devront emprunter que le parcours officiel.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de s'échauffer sur le CD 108 (route de Chambles) : il convient de privilégier les chemins et voies adjacentes : chemin des Muats le long du canal, chemin de la Tuilerie, chemin de la Côte tout en respectant les conditions de sécurité sur ces différents axes.

## 6.DEPART

Le départ sera donné au «N° 67 » Route de Chambles »

Les coureurs devront être dans la zone 10 minutes avant le départ.

## 7.ARRIVEE

L'arrivée est jugée dans le bourg de Chambles.

## 8.RAVITAILLEMENTS

Un ravitaillement sera installé à Noailleux (au km 4) et à l'arrivée au foyer rural de Chambles.

## 9.SANITAIRES

À disposition dans la salle Embarcadère de St Rambert et au Foyer rural de Chambles.

## 10.ESPACE MEDICAL

Un premier poste de secours sera installé à Chambles avec une ambulance dans la zone d'arrivée avec la présence d'un médecin.

## 11.ASSURANCE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).

*Les organisateurs sont couverts par une police **Responsabilité civile** souscrite auprès de la M A I F . Contrat numéro : 4663774K*

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance, **Individuelle Accident**, liée à leur licence. **Chaque participant non licencié doit s'assurer personnellement.**

## 12.CHRONOMETRAGE – CLASSEMENTS

Le chronométrage est effectué par puces électroniques intégrées aux dossards ; **Ils devront être enlever du tee shirt et déposer dans une poubelle située après le passage sur la ligne d'arrivée.** En cas de perte de puce, le classement ne pourra être effectué.

Les classements seront affichés à la MDA (salle polyvalente).

Les classements figureront également sur le site [www.logicourse.fr](http://www.logicourse.fr)

### **13.REMISES DE LOTS**

#### **Au retrait des dossards :**

Un lot sera offert aux 1500 premiers dossards retirés.

#### **A l'arrivée :**

Les trois premiers masculins et féminins (scratch) et trois premiers Cadets, Cadettes se verront remettre un lot.

### **14 MESURES SANITAIRES**

L'ENSEMBLE DES MESURES SANITAIRES APPICABLES AU DIMANCHE 27 DECEMBRE 2026 DEVRONT ETRE RESPECTEES.

### **15.PROPRIETE INDIVIDUELLE DE L'IMAGE**

La participation à la Montée de Chambles, vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication des photos prises par les organisateurs au cours de ladite manifestation.

### **16.LOI INFORMATIQUE et LIBERTE**

Chaque organisateur, société de Chronométrie, s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite Informatique et Libertés, qui lui est applicable.

Tout particulièrement et sans que ce soit limitatif, chaque organisateur s'engage à informer les participants à sa compétition que les résultats, ainsi que les données à caractère personnel les concernant, seront traités informatiquement par l'organisateur ainsi que par la FFA.

Ces données pourront être publiées à des fins d'information et de promotion de l'athlétisme, notamment sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme.

L'organisateur s'engage également à informer les personnes concernées de leur droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant, votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

## **17. DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX TRAILS :**

La Montée de Chambles étant considérée comme un trail, le matériel suivant est vivement conseillé : eau, sifflet, ravitaillement solide, couverture de survie.

## **18. NATURA 2000**

Une partie du parcours traverse le site Natura 2000 : merci de respecter la nature et l'environnement.

## **20. AUTRES MANIFESTATIONS**

***Marche : 13km***

Pas de nécessité de certificat médical

**Inscriptions :**

**Salle de l'EMBARCADERE**

- Le Samedi 26 Décembre 2026 de 10 H à 18 H.
- Le Dimanche 27 Décembre 2026 de 7 H 30 à 9 H.

**Prix 7 euros – Gratuité moins de 12 ans**

Ravitaillements à NOAILLEUX (au km 6) et à l'arrivée (avant 12 H 30)

Horaire d'arrivée : **12 H 30**

**Dernière Navette : 13 H**

## **21. DIVERS**

21.1. Transport des sacs : Par Minibus au départ jusqu'à l'arrivée si autorisé par les dispositions sanitaires applicables au 27 décembre 2026.

21.2. Navette gratuite : pour le **retour à St Rambert -Départ Chemin du Peybert Chambles – Arrivée : Route de Chambles Chemin de la côte (arrêt de bus)**

**Le bracelet est impératif pour l'accès aux ravitaillements et au car pour les coureurs et les marcheurs**

21.3. Perte ou vol : en aucun cas les Organisateurs ne sont tenus pour responsables.